

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 21 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DDEES 284 Subvention (2 000 euros) à l'Université Paris VIII pour un colloque sur le tourisme.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Université Paris VIII pour l'organisation d'un colloque sur le tourisme ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'Université Paris VIII, 2, rue de la Liberté 93526 Saint-Denis, pour l'organisation d'un colloque sur le tourisme.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sous la rubrique 95, chapitre 65, article 6574, ligne de subvention VF55005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO